

ÉCOLES

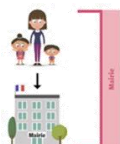
INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ÉCOLE MATERNELLE

Entrée en Petite Section,
Nouvel arrivant

ÉCOLE PRIMAIRE

Entrée en CP
Nouvel arrivant



Pré-inscription en Mairie - Service Police Municipale Justificatifs à fournir à la Mairie

Obligatoires	Le cas échéant
Formulaire de demande d'inscription complété	
Livret de Famille	Copie intégrale de l'acte de naissance
Carte d'identité du ou des parents	Passeport, titre de séjour...
Vaccinations * - Carnet de santé avec vaccins à jour - Attestation de vaccinations	Certificat médical de contre-indication *
Justificatif de domicile : - Facture gaz, électricité, téléphone fixe, quittance de loyer (hors quittance délivrée par un particulier) - Titre de propriété - Assurance habitation - Bail d'un organisme - Taxe d'habitation - Avis d'imposition ou de non-imposition	En cas d'hébergement ✓ Attestation datée et signée par l'hébergeant ✓ Copie pièce d'identité de l'hébergeant ✓ Justificatif de domicile de l'hébergeant de - 3 mois ✓ Courrier administratif à votre nom à l'adresse de l'hébergeant : attestation Sécurité sociale, CAF, Impôts, RIB, fiche de paie, pôle emploi, assurance scolaire...
Si l'enfant a déjà été scolarisé Certificat de radiation de l'école précédente	
Parents séparés ou divorcés - Jugement de divorce ou de séparation stipulant la garde de l'enfant	- Autorisation d'inscription établie par l'autre parent - Attestation sur l'honneur établie par le parent qui procède à l'inscription

* **Activités périscolaires** (accueil matin ou soir, restauration, mercredi, vacances...) art. L3111-2 du CSP

* *Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche, Rougeole, Oreillons, Rubéole, Hépatite B, Pneumocoque, Méningocoque C, Haemophilus Influenzae B*



Certificat d'Inscription établi par la Mairie



Admission à l'École

Pour procéder aux formalités d'admission, vous devrez impérativement prendre rendez-vous :

- **Ecole Primaire** : M. CAMPARGUE, Directeur au 04 67 95 69 39
- **Ecole Maternelle** : Mme MASSON, Directrice au 04 67 95 69 40

L'inscription devient définitive une fois l'admission prononcée par la direction de l'école

Renseignements : 04 67 95 63 07 ou pm@mairielamalou.fr